CHALLENGE DU DEPARTEMENT DE TENNIS DE TABLE
Présentation et objectifs - Saison 2022/2023

L'objectif du Challenge du Département de tennis de table est de faire découvrir le tennis de table aux jeunes écoliers, collégiens et lycéens de l'Aveyron. La compétition est réservée aux jeunes (licenciés à la FFTT mais aussi non licenciés) et n'entre pas dans le cadre des compétitions fédérales officielles.

Le comité départemental de tennis de table prend en charge l'organisation de ce challenge en exerçant sa mission en matière de développement et promotion du tennis de table et en accompagnant les acteurs du tennis de table et notamment les clubs « formateurs ».
Le Challenge permet de faire découvrir aux jeunes la pratique du tennis de table au niveau du jeu, des règles et de l'arbitrage.
Cette saison, l'organisation de cette manifestation est confiée à : Eric DEMANGE, membre du comité départemental de tennis de table de l'Aveyron et à une équipe de bénévoles motivés pour faire perdurer et voir se développer ce challenge de tennis de table.

En accord avec les exigences fixées par le Département, la compétition devra respecter le règlement des challenges départementaux joint en annexe. Le challenge devra en particulier :

- intégrer une réglementation "développement durable"
- diffuser des messages sur un comportement citoyen et olympique
- permettre la mise en place de jeunes arbitres
- appliquer des mesures concrètes liées au respect de l'environnement.

Calendrier prévisionnel

- Dimanche 02 octobre 2022 (pointage à 13h30 et début du challenge à 14 heures) à Marcillac
- Dimanche 13 novembre 2022 (pointage à 13h30 et début du challenge à 14 heures) à (lieu à déterminer)
- Dimanche 08 janvier 2023 (pointage à 13h30 et début du challenge à 14 heures) à (lieu à déterminer)
- Dimanche 23 avril 2023 « Finales » (pointage à 13h30 et début du challenge à 14 heures) à Lioujas

information et diffusion

Le comité envoie aux correspondants des clubs du département par mail une affiche de promotion de chaque journée. Les clubs s'engagent à afficher les documents transmis dans un lieu visible dans leur salle ou à l'entrée des locaux qu'ils utilisent. L'affiche sera publiée sur le site internet du comité départemental de tennis de table et sur sa page facebook.
Une plus large diffusion pourra également être faite auprès de l'académie et des écoles du secteur géographique du lieu du challenge et des clubs sportifs locaux.
Environ 10 jours avant la date prévue, un message d'information sera renvoyé aux correspondants du club pour rappel.

Inscriptions

Les clubs sont chargés de lister les joueurs à inscrire et doivent envoyer par mail la liste des jeunes participant au challenge en indiquant le Nom, prénom, date de naissance et niveau estimé (débutant, débutant confirmé, début compétition, compétition, classement s'il est connu). La date limite des retours est fixée 2 jours avant le début de la compétition. (vendredi soir si challenge le dimanche). Pour les jeunes non inscrits via un club affilié, les inscriptions se feront par mail à l'adresse indiquée sur l'affiche.

Organisation de la compétition par le comité départemental

La salle devra être accessible le jour du challenge à partir de 13 heures aux organisateurs du comité. Un espace leur sera dédié (tables, chaises, minimum 3 prises).
Les tableaux de présence des jeunes seront préparés et le pointage des inscriptions débutera à 13h30 précise suite à annonce générale.
Un rappel des règles de fonctionnement sera faite ainsi que les règles d'arbitrage et de tenue des fiches de scores.
Une charte des valeurs du sport sera lue par un jeune inscrit à la compétition ou présent parmi les accompagnants. (Voir en fin de document).
Le jour des finales, une charte de la citoyenneté sera également lue par un jeune inscrit à la compétition.

Les joueurs seront placés par numéro de table en fonction de l'âge et du niveau estimé. Un appel annoncera la composition des tables et les jeunes devront se rendre immédiatement à la table qui leur a été attribuée.
Dans la mesure du possible, un représentant du comité ou du club local s'occupera du lancement des rencontres à chaque table en expliquant le fonctionnement des fiches de jeu.

Toutes les rencontres seront arbitrées par les joueurs assistés si nécessaire d'un seul accompagnant. Tout litige devra être présenté à l'organisateur du comité.

En fin de journée, les fiches seront ramenées aux représentants du comité avec vérification des résultats et de la bonne complétude des résultats.

Missions des clubs locaux

Une convention sera signée entre le comité départemental et le club accueillant. D'une manière générale, les clubs locaux fourniront tous les éléments nécessaires au bon déroulement du challenge et installeront et rangeront la salle. Le comité sera chargé de l'organisation de la compétition.
Les clubs devront répondre dans la mesure du possible aux diverses demandes matérielles des participants tout au long du challenge (matériel, conditions de jeu, sécurité, appel des secours…).

Le club accueillant le challenge s'engage à :

1- fournir 16 tables, des balles et des séparations en nombre suffisant pour délimiter les zones de jeu.
2- Prendre en compte le bien-être, la santé et la sécurité des publics, des sportifs et des organisateurs :
- contrôler si nécessaire le Pass Sanitaire, veiller à la bonne application des gestes barrières/règles d'hygiène, bruit, chaleur.
- mettre à disposition des chaises ou bancs pour permettre un accueil confortable aux accompagnants
- rendre, quand cela est possible, les installations accessibles à tous (personnes en situation de handicap, seniors, jeunes...)
3- Limiter, trier, valoriser et recycler les déchets
4- Proposer une offre d'alimentation variée, si possible écoresponsable, et lutter contre le gaspillage alimentaire.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le comité départemental s'engage à :
- Formaliser dans un document : les principes, engagements et/ou actions écoresponsables de l'événement
- Utiliser les nouvelles technologies, les supports dématérialisés et autres outils digitaux lors de l'organisation et du déroulement de l'événement, notamment pour limiter les déplacements et l'impression des documents.
- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la manifestation en définissant des critères et des moyens d'évaluation des actions (notamment un retour des clubs participants) afin de progresser d'une édition sur l'autre.

LECTURE OBLIGATOIRE DE LA CHARTE DE L’ESPRIT SPORTIF ET DES VALEURS DU SPORT

Avoir l’esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c’est :

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions sportives et publiques

- Être honnête, intègre et loyal

- Être solidaire et fraternel

- Être tolérant

Les valeurs fondamentales du sport sont :

- D’être ouvert et accessible à tous,

- De favoriser l’égalité des chances

- De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport

- De refuser toute forme de discrimination

TOUS LES JOUEURS ET ACCOMPAGNANTS S'ENGAGENT CET APRES MIDI A :

- Se conformer aux règles du jeu

- Respecter tous les acteurs de la compétition : Partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs

- Se respecter soi-même

- Respecter les décisions de l’arbitre

- S’interdire toute forme de violence et de tricherie

- Être maître de soi en toutes circonstances

MERCI ET BONS MATCHS A TOUS !!!!

REGLEMENT DES CHALLENGES CONSEIL DEPARTEMENTAL
Année 2021

1 - ORGANISATEURS

Seuls les comités sportifs départementaux sont habilités à proposer un challenge Conseil Départemental. Ils peuvent toutefois déléguer, sous leur contrôle, l'organisation d'une journée de secteur, d'une journée finale ou de regroupement à un club du département.

2 - PARTICIPANTS

Les challenges doivent être ouverts à tous les clubs aveyronnais affiliés au Comité Départemental organisateur :

- sur décision du Président du Comité Départemental organisateur, des participants extérieurs peuvent être invités (scolaires, clubs de départements limitrophes, clubs de fédérations sportives multisports),
- les participants doivent appartenir aux **catégories jeunes**, c'est-à-dire moins de 18 ans.
- l'engagement au challenge de chaque équipe ou de chaque participant **doit être gratuit**

3 - DEROULEMENT

Les challenges du Conseil Départemental peuvent s'organiser selon 2 formules :

1) une phase de brassage avec plusieurs journées sélectives ou non, puis une journée finale,
2) une seule et grande journée de regroupement.

Le principe **d'une journée finale** ou d'un grand regroupement, avec proclamation de classements et remise de récompenses, est **obligatoire**.

Remarques : Peuvent-être toutefois subventionnées à titre exceptionnel, en 2021, et en cas de force majeure, des journées de brassage sans finale (ex : annulations dues à la crise sanitaire, ...). Fournir une demande spécifique justifiant les circonstances des journées annulées.

4 - LABELLISATION

Chaque Comité Départemental organisateur doit veiller à ce que dans l'appellation du challenge apparaisse systématiquement et de façon indivisible le titre « **Challenge du Conseil Départemental** ».

5 – label Départemental « Terre de Jeux 2024» et développement durable

Le programme de mandature « Agir pour Nos Territoires » décidé par l'Assemblée Départementale rappelle tout l'intérêt d'une éducation par le sport pour les jeunes aveyronnais, dans un cadre de développement durable.

Par ailleurs, le Département a déposé sa candidature auprès du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, afin de pouvoir bénéficier du label officiel « Terre de Jeux 2024 »

Ainsi, à travers les Challenges du Conseil Départemental un effort particulier doit être effectué afin de transmettre aux jeunes participants un ensemble de valeurs fondées sur la solidarité, le respect et l'ensemble des valeurs olympiques.

Une réflexion menée par le groupe de cadres techniques départementaux a conduit au choix d'un message pédagogique. Ainsi, à l'occasion des Challenges du Conseil Départemental 2021, un texte de bonne conduite sera lu par un jeune sportif, au moment de la remise des récompenses, lors de la finale.

Un message particulier concernant les valeurs olympiques pourra également être proposé à partir du printemps 2021, il sera communiqué lors de chacun des challenges

Des actions spécifiques pourront également être proposées dans le cadre de la démarche départementale « Terre de Jeux 2024 »

Dans un objectif de sensibilisation des organisateurs de manifestations à une démarche éco responsable, le comité organisateur s'attachera à développer un ensemble d'actions qu'il détaillera dans son bilan.

6 – INSCRIPTION

Tout comité départemental désirant organiser un challenge du Conseil Départemental doit formuler **une demande écrite auprès du Président du Conseil Départemental.**

Les dates des compétitions, attachées au challenge, devront être communiquées au Conseil Départemental dès qu'elles seront établies par les responsables des comités sportifs départementaux.

7 - LA SUBVENTION

Sur la base administrative de la demande évoquée ci-dessus, une subvention pourra être accordée au comité organisateur par décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental.

La reconduction de cette subvention ne s'effectuera pas de façon tacite mais sera réexaminée chaque année.

Règle exceptionnelle de versement des aides

- liées **à la participation** : le montant de la subvention sera modulable, comme défini dans le tableau suivant :

Subvention maximale pour une Finale Unique	Subvention maximale pour une Finale + des Journées de brassage	Subvention Exceptionnelle Maximale pour des Journées de brassage sans Finale (dues à des annulations)
1 200 €	**1 600 €**	**1 200 €**

- liées **aux dépenses engagées** : le montant de la subvention ne pourra en aucun cas dépasser 80 % des dépenses effectivement réalisées par le comité pour l'organisation de son challenge. Les montants déclinés dans le tableau ci-dessus, pourront donc être revus à la baisse.

8 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée à chacun des comités organisateurs à l'issue de la manifestation sur présentation :

- de la fiche bilan dûment complétée
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB)
- d'un récapitulatif des dépenses engagées (ex : factures...) pour l'organisation du challenge signé par le président de l'association
- demande exceptionnelle de versement en cas de challenge perturbé (uniquement journées de brassage sans finale)

9 - UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention versée est destinée à **couvrir uniquement les frais d'achat de dotations matérielles à distribuer aux participants**. Certains frais d'organisation peuvent aussi être pris en compte. Les dotations matérielles s'effectueront sur choix du comité organisateur. Les coupes, médailles ou récompenses en font partie intégrante.

Dotations possibles :

- goûters aux enfants,
- petits cadeaux à chaque participant, (marqués au logo du Conseil Départemental)
- cadeaux (marqués au logo du Conseil Départemental) à chaque club participant, et utiles à la pratique sportive éducative (ballons, tapis, raquettes etc...)

10 - ENGAGEMENT DES COMITES ORGANISATEURS

Chaque comité organisateur effectuera des actions de promotion :

- les dotations matérielles effectuées sur choix du comité organisateur seront strictement marquées avec le logo du Conseil Départemental.
- lors de chaque journée de brassage, de la finale ou d'un grand regroupement, les comités sportifs départementaux apposeront sur le site de compétition, des supports de communication du Conseil Départemental (3 banderoles, les bannières et/ou kakémonos donnés à chaque comité et autres supports...) Ces supports sont à retirer au Service des Sports du Conseil Départemental.
- Sur les supports utilisés (site internet, page Facebook...) le comité assurera l'annonce et la promotion du challenge du Conseil départemental.

11 - INVITATION

Le Conseil Départemental enverra des invitations électroniques à chaque comité organisateur ainsi qu'aux personnes que le comité souhaite inviter. Pour cela, les responsables des comités doivent prendre contact avec le Service des Sports du Conseil Départemental au **minimum 1 mois avant la manifestation** pour communiquer les adresses mails des différents contacts à inviter et préciser les données techniques de l'organisation du challenge (déroulement de la journée, horaires de remise des récompenses...).

12 - CONTACT

Service Sport, Jeunes, Activités de Pleine Nature
et Accompagnement Pédagogique
BP 724 – 12007 Rodez Cédex
Christine CANITROT au 05.65.75.82.60.

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

FICHE BILAN

A renvoyer **impérativement** à l'issue de la manifestation à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de l'Aveyron
Service Sport, Jeunes, Activités de Pleine Nature
et Accompagnement Pédagogique
Hôtel du Département BP 724 - 12007 RODEZ Cedex

par mail : christine.canitrot@aveyron.fr
05.65.75.82.60

	Nom du Comité :		
	Finale Unique	Finale + Journée(s) de brassage	Journées de brassage sans finale
Date et Lieu			
Nombre total de participants			

A ....., le .....

Signature du Président du Comité